

Actuel & Grand-Maitre de la Maison de Madame l'Electrice, est mort subitement la nuit du 1er au 2. de Septembre au Château de *Nimphenbourg* près de *Munich*, des suites d'une indigestion, à l'âge de 95 ans. Ce Seigneur étoit le Doyen de tous les Cham-bellans, ayant été créé en 1701 par feu l'Electeur Maximilien - Emanuel. Il n'avoit jamais quitté la Cour, ni les fonctions de son emploi de Grand-Maitre, dont il s'est acquitté jusqu'à la veille de son trépas, sans qu'on ait remarqué en lui aucunes infirmités, suites ordinaires d'un âge si avancé.

Le Baron de Holsten, Lieutenant au service des Etats - Généraux des Provinces Unies des Pays Bas, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, Commandant de la Ville de Groningue & des troupes de la même Province, est mort à *Groningue*.

Maximilien - Antoine Vander-Noot, quinziesme Evêque de *Gand*, Seigneur de Saint-Bavon, Comté d'Everghem &c. mourut le 27. Septembre en son Palais Episcopal, âgé de près de 85 ans. Les vertus éminentes de ce Prélat le font regretter à juste titre de tous ses Diocésains.

Traits mé-
morables de
l'Archevêque
d'Aix mou-
rant ; du Par-
lement d'Aix,
& de Mr.
d'Eguille.

Jean - Baptiste - Antoine de Brancas, Archevêque d'*Aix en Provence*, est mort en son Diocèse au mois de Septembre. Voici un trait remarquable à rapporter des derniers jours de ce zélé & pieux Prélat. Messieurs du Parlement d'*Aix* lui ayant envoyé une Députation dans le cours de la maladie dont il est mort, pour lui exprimer leur reconnoissance de tout le bien qu'il a fait dans son Diocèse, & la douleur que leur causoit la crainte de le perdre, le Prélat a dit " Je suis, Messieurs, sur le point d'al-
" ler paroître au Tribunal du Souverain Juge : Je
" dois à la vérité ce dernier témoignage, que la
" conduite que j'ai tenuë, fait en ce moment toute
" ma confiance. Vous y paroîtrez à votre tour ; & je
" souhaite que vous puissiez avoir la même satis-
" faction. Je ne veux pas me plaindre du chagrin
" que vous m'avez causé au sujet des Jésuites, &
" des refus de Sacremens ; mais vous avez persécuté
" plusieurs de vos Membres, & vous devez à la
" Religion, à votre conscience &c. réparer les injus-
" tices dont vous êtes coupables envers eux. C'est
" le